



- *La CAT souhaite connaître les résultats 2022 de l'entité FDS et, donc, leur impact sur les résultats de chacune des filiales.*

La Direction indique qu'elle ne communiquera pas sur des résultats détaillés de FDS et indique que, pour le moment, FDS est en déficit car la Société n'a fait que supporter les charges inhérentes à une création et les a, de fait, évité aux filiales.

- *La CAT vous demande de préciser si la baisse significative du résultat net du groupe (145 Millions en 2021 vs 100 Millions en 2022), expliqué dans les résultats, est uniquement due à l'inflation et la baisse du BFR, et si oui dans quelles proportions ? Si non quelles sont les autres raisons (et dans quelles proportions toujours) ?*
La Direction indique que les raisons évoquées dans notre question sont les bonnes et les seules.

- *Le groupe vient d'annoncer que le cout de l'amende pour les retraites des salariés de Comet est de 131 Millions d'euros, l'amende étant de 102.4 Millions d'euros, nous nous interrogeons sur les 28.6 Millions d'euros de frais !? Quelles explications pouvez-vous nous apporter ?*

L'écart est constitué par 10 ans d'intérêts financiers (pour 26M) et par des frais d'avocats (2,6M).

- *55 Millions d'euros ont été versés aux actionnaires en 2022 pour l'exercice 2021 alors que cela aurait dû coûter 53 Millions d'euros selon l'annonce initiale. Y a-t-il eu création d'actions ? Combien ? Un rachat est-il prévu afin d'endiguer l'effet dilutif ?*

La Direction précise que des actions ont été créées par une filiale et que non il n'y aura pas de rachat prévu.

- *Le groupe propose pour les dividendes de 2022, 1.40 Euros par action avec possibilité de percevoir ces dividendes en actions gratuites, est-il prévu de racheter ces actions afin de ne pas diluer le capital du groupe ?*

La Direction répond à nouveau négativement en précisant qu'il s'agit seulement d'une possibilité proposée aux actionnaires



Vos représentants CAT

Pascal Gaire

Vincent Duguet